

[Text]

Cela m'amène à ma deuxième question. M. Collette a dit que l'Université de Moncton avait un certain traitement spécial pour le financement dans les provinces Maritimes, parce qu'ici, il y a la coopération de trois provinces, la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes. Pour ce qui est d'ajouter à cela, sans vous embarquer dans une polémique ou une question politique, strictement sur le plan du développement de l'Université de Moncton, croyez-vous que vous auriez plus de chance à l'avenir de maintenir ce traitement-là et de l'accentuer ou que vous auriez plus de chance d'avoir cela si le gouvernement fédéral disait: Eh bien, peut-être qu'on pourrait modifier certaines politiques nationales; dans certains cas, il y a des objectifs nationaux, entre autres le développement des Acadiens, le développement dans tous les secteurs des Acadiens? Est-ce que vous auriez plus de chance d'avoir cela directement du gouvernement fédéral? En d'autres mots, croyez-vous que dans le passé, le traitement spécial des Acadiens a été suffisant?

M. Collette: Monsieur le président, je suppose qu'il serait préférable que le fédéral leur accorde un traitement spécial. On vit dans des provinces économiquement défavorisées. Je reconnais la contribution de la Commission de l'enseignement supérieur et des gouvernements provinciaux des Maritimes au cours des ans, mais cela n'a pas été suffisant pour vraiment développer l'Université de Moncton. On existe depuis 17 ans seulement; on a fait énormément du côté des baccalauréats. Il nous faut y aller plus à fond du côté des deuxième et troisième cycles, au niveau de la maîtrise et du doctorat. A l'Université de Moncton, le financement actuel ne nous permet pas de démarrer; cela ne nous permet pas d'offrir à la population acadienne ce à quoi elle est en droit de s'attendre. Je crois que le fédéral va être obligé de s'impliquer et de nous aider.

Le président: Personnellement, je pense que les deux moyens sont bons; l'idée de l'inclure dans financement des programmes établis... Il y a des critères spéciaux... On peut peut-être continuer d'avoir les deux; on va certainement réfléchir à cela. Je pense que c'est une question extrêmement importante. Le problème qu'on a dans l'éducation supérieure touche un peu certaines autres recommandations que vous avez ici. C'est que dans les provinces Maritimes, pas seulement au Nouveau-Brunswick, mais dans les provinces Atlantiques en général, l'intervention du gouvernement fédéral n'est pas un problème, bien au contraire. Lorsqu'on discute le cela avec toutes les provinces, c'est extrêmement difficile. On me dit qu'en 1975-1976, par exemple, il a été question, alors que le gouvernement fédéral se préparait à renégocier les arrangements fiscaux qui ont commencé en 1977, que les gouvernements au Canada s'assoient à une table pour écrire une déclaration d'objectifs nationaux. Pour une raison ou une autre, cela ne s'est jamais fait.

• 1035

Alors, si on veut mettre plus de conditions alors que vraiment ils ne veulent pas s'asseoir pour écrire une déclaration... Vous comprenez que présentement, il n'y a aucune loi fédérale qui énonce les objectifs du gouvernement fédéral pour l'éducation postsecondaire. C'est un transfert de fonds et on s'attend à

[Translation]

This leads me to my second question. Mr. Collette said that the University of Moncton received special financial treatment among the Maritime provinces because three of them participate in the Maritime Provinces Higher Education Commission. Without getting into a debate or a political discussion, but strictly from the point of view of developing the University of Moncton, do you think that you would be more likely to maintain and increase this treatment in the future by approaching the Maritime authorities directly or by going through the federal government? If the federal government were to say that it could change some national policies and objectives to promote the development of all aspects of Acadian life, do you think that would be helpful? In other words, do you think that Acadians have received adequate special treatment in the past?

Mr. Collette: Mr. Chairman, I suppose it would be preferable if the federal government were to give them special treatment. We live in economically disadvantaged provinces. I recognize the contribution made by the Maritime Provinces Higher Education Commission and by the governments of the Maritime provinces over the years, but this has not been adequate to really develop the University of Moncton. We have only existed for 17 years; a great deal of progress has been made at the undergraduate level. We have to do more work on our master's and doctorate programs. The current financing of the University of Moncton does not allow us to get off the ground. We do not have the resources to offer Acadians the education they are entitled to expect. I think the federal government will have to get involved and help out.

The Chairman: Personally, I think that the two options are good; the idea of including it in the financing of established programs... There are special criterias... We will certainly consider the possibility of continuing the two options. I think this is an extremely important issue. Our problem in post-secondary education touches on some of the other recommendations. In the Atlantic provinces in general, not just in New Brunswick, intervention by the federal government is not a problem, quite the contrary. So it is extremely difficult when we discuss this issue with all the provinces. I am told that in 1975-1976, when the federal government was preparing to renegotiate the fiscal arrangements which came into effect in 1977, there was some talk of the 11 Canadian governments getting together to prepare a statement of national objectives. For one reason or another, that was never done.

So if we want to include more conditions when they really do not want to sit down and write a statement... At the present time there is no federal act which states the federal government's objective in post-secondary education. There is